## <u>Assemblée communale du 13 mai 2014</u>

Président: M. Nicolas Chardonnens, Syndic

Participants: 47 personnes, dont une personne n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal de Cottens, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle no 18 du 2 mai 2014, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5<sup>ème</sup> des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Christophe Demierre
- M. Jean-Paul Grand
- M. Micaël Tille

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2013
- 2. Comptes 2013
  - 2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements
  - 2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - **2.3.** Approbation
- 3. Budget communal des investissements 2014 complément
  - 3.1. Participation à l'achat d'un tonne-pompe pour l'ACC Fr. 43'000.00 Rapport de la Commission financière Vote du crédit y relatif
- 4. Etat d'avancement du projet de fusion de Sarine-Ouest
- 5. Présentation du plan financier 2014-2019
- 6. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

**M. le Président** constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2013

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune <u>www.cottens-fr.ch</u>.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2013.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

# 2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2013

M. le Président passe à présent la parole à M. Yves Nicolet pour la présentation du point 2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2013.

L'entier des comptes de fonctionnement et d'investissement 2013 était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune.

M. Yves Nicolet informe qu'il commentera essentiellement les rubriques qui présentent une différence significative par rapport au budget 2013 ou aux comptes 2012.

## Comptes de fonctionnement 2013

#### **Administration:**

- 01 Assemblée communale, Conseil communal: sous cette rubrique les dépenses sont inférieures de Fr. 1'807.00 par rapport au budget.
- <u>02 Administration générale</u>: au compte **02.317.0** « Frais de réceptions et délégations », compte qui concerne la sortie des aînés, les verrées après les assemblées communales, le Noël des aînés, différentes réceptions organisées par le Conseil, la promotion civique, etc., un dépassement de Fr. 10'161.00 par rapport aux prévisions. Ce dépassement est dû à l'organisation de la fête villageoise et aux frais y relatifs. Les produits de la fête se trouvent au compte **02.436.2** « Remboursements pour photocopies et divers administration ». Le bénéfice de cette fête a été redistribué intégralement aux dix sociétés participantes à raison de Fr. 300.00 chacune.

#### Ordre public:

Les chapitres « protection juridique » et « justice » n'amènent aucune remarque particulière, excepté le fait que la Commission des naturalisations n'a pas siégé en 2013.

14 Police du feu : le dépassement est lié à la participation au corps intercommunal.

Les chapitres « protection civile » et « participation ORCOC » n'amènent aucune remarque particulière.

#### **Enseignement et formation:**

Globalement les dépenses en relation avec l'enseignement sont inférieures de Fr. 52'045.00 que prévues au budget.

- 21 Cycle scolaire obligatoire: les dépenses au compte 21.310.0 « achat de fournitures scolaires (EE-EP) » ont été supérieures de Fr. 5'861.00 par rapport au budget 2013.
- <u>219 Accueil extrascolaire</u>: le montant total pris en charge par «l'impôt » pour la structure de l'AES se monte à environ Fr. 32'000.00.

Le chapitre <u>« administration scolaire »</u> n'amène aucune remarque particulière hormis le dépassement au compte **29.312.0** « **Electricité**, **eau**, **combustible** ». La diminution aux comptes « imputations internes amortissement et intérêts » est liée au remboursement d'un emprunt bancaire pour l'ancienne école ainsi qu'aux amortissements extraordinaires comptabilisés sur l'exercice 2012.

Le chapitre <u>Culture et Loisirs</u> n'amène aucune remarque particulière.

#### Santé:

Les charges liées concernant les hôpitaux, les homes médicalisés et les soins ambulatoires présentent une charge inférieure de Fr. 16'630.00 par rapport au budget 2013.

46 Service médical des écoles: au compte 46.351.0 « service dentaire, visites médicales », la cabine dentaire scolaire et le service dentaire scolaire sont nettement plus sollicités, près du double que budgété et cette dépense n'est pas couverte par la participation des parents aux soins dentaires qui ont parfois des revenus modestes.

#### Affaires sociales:

Au compte **54.365.0** « subventions aux crèches et gardes d'enfants », l'exercice s'est soldé par une dépense de Fr. 16'855.00 inférieure aux prévisions budgétaires. Par contre au compte **54.365.2** « subventions aux mamans de jour » la dépense est supérieure de Fr. 8'267.00 par rapport au budget 2013. Les « mamans de jour » sont davantage sollicitées que les crèches, d'où un report de charge.

Au compte **58.352.0** « **Service intercommunal de l'aide sociale (SSSO)** » les charges se stabilisent pour 2013 après une forte augmentation en 2012.

### **Transport et communications:**

62 Routes communales et génie-civil: au compte 62.314.0 « Entretien des routes et éclairage » le dépassement est la conséquence des mesures d'urgence demandées par le Conseil communal pour consolider le pont qui enjambe la ligne de chemin de fer.

Au compte 62.314.1 « déblaiement, sablage, protection hivernale », l'hiver sans fin a fait grimper la note pour l'achat de sel ainsi que les imputations de salaires au compte 62.390.2 « imputations salaires ». Il est difficile de prévoir la météo.

Aux comptes **64.318 et 64.435 « abonnements CFF au porteur »**, les ventes de cartes journalières CFF ont progressé de 7 % par rapport à l'année 2012 grâce au programme des disponibilités se trouvant sur le site Internet de la Commune.

### Protection -aménagement de l'environnement :

70 Approvisionnement en eau: au compte 70.352.7 « participation à l'AESO » le dépassement s'explique par une facturation d'eau sur un total de 15 mois au lieu des 12 mois prévus en raison d'un retard de facturation par l'AESO. La vente d'eau à l'AESO au compte 70.435.4 est supérieure de Fr. 12'592.00 par rapport aux prévisions.

Une réserve de Fr. 4'927.00 au compte **70.380.0 « attribution à la réserve »** a pu être constituée en raison d'un remboursement de la TVA sur des investissements passés (station de surpression et rénovation de la station du Pontet).

Pour les chapitres « approvisionnement en eau », « protection des eaux » et « ordures ménagères », les bénéfices enregistrés ne peuvent servir au ménage communal mais doivent être attribués à la réserve. Les réserves ainsi constituées seront utilisées les années suivantes à l'intérieur des mêmes comptes ou pour d'éventuels investissements.

Au chapitre 71 Protection des eaux: une baisse des frais d'entretien de Fr. 11'591.00, une baisse de la participation à l'AEGN de Fr. 13'508.00 et une progression de la taxe proportionnelle de Fr. 8'732.00 permettent de constituer une **réserve** au compte **71.380.0** de Fr. 8'038.00.

Au chapitre <u>72 Ordures ménagères</u>, l'excédent de recettes permet de constituer une réserve de Fr. 5'205.00 au compte **72.380.0**.

Au chapitre <u>79 Aménagement du territoire et construction</u>: le plan d'aménagement local a été approuvé en deux phases, la première le 16 octobre 2013 et la deuxième le 28 avril dernier.

Au compte **79.318.2** « **Frais de géomètre** » il est parfois difficile d'estimer dans quelle mesure la commune aura besoin de faire appel aux services de géomètres.

#### Économie :

Comme déjà annoncé dans le précédent bulletin d'informations communales, le montant prévu pour la vente d'énergie des panneaux solaires photovoltaïques était déjà atteint en septembre 2013.

### Finances et impôts:

La commune a encaissé pour l'ensemble des différents comptes dans ce chapitre Fr. 216'639.00 de plus que les prévisions. Comparativement à 2012, l'excédent était de Fr. 426'944.00.

La gestion des débiteurs est un travail de longue haleine. Au cours de l'année dernière les **« pertes sur débiteurs »** au compte **90.319.1** se sont montées à Fr. 39'975.00, soit Fr. 12'085.00 de plus que l'exercice précédent. Pour rappel, les pertes sur débiteurs sont passées uniquement à l'obtention d'un acte de défauts de biens.

Pour l'« impôt sur le revenu des personnes physiques » au compte 90.400.0, la recette est inférieure aux prévisions à raison de Fr. 27'145.00.

Au compte **90.400.1** « **impôts sur la fortune** », malgré les recommandations du Service cantonal des contributions qui tablaient sur une diminution de 1.4%, ce compte présente une augmentation de Fr. 15'260.00 par rapport aux comptes 2012.

Les recettes de l'«impôt à la source» au compte 90.400.2 sont de 206 % supérieures par rapport au budget 2013.

Les recettes du compte « impôts sur les prestations en capital » au compte 90.400.4 sont inférieures de Fr. 64'912.00 par rapport aux comptes 2012 mais supérieures de Fr. 44'138.00 par rapport au budget 2013.

La somme aux comptes « impôts sur les gains immobiliers » et « impôts sur les mutations » est en baisse de Fr. 81'735.00 ou 33% par rapport aux comptes 2012.

Pour les prévisions budgétaires, le Conseil communal se base sur les recommandations du Service cantonal des contributions, sur les comptes de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent et constate de grandes différences d'une année à l'autre.

940 Gérance de la fortune des dettes: les investissements de la commune sont amortis conformément au contrôle de l'endettement établi par le Service des communes. La majorité des investissements faisant appel à un emprunt est amorti financièrement d'un montant équivalent. Les amortissements supplémentaires aux comptes 2012 expliquent la diminution de Fr. 12'599.00 par rapport au budget 2013.

Le chapitre <u>941 Immeubles du patrimoine financier</u> n'amène aucune remarque particulière.

99 Autres postes: les comptes 99.332.0 et 99.480.0 et 99.482.0 « amortissement supplémentaire (réserves) », « prélèvement sur les réserves » et « prélèvement aux réserves (non obligatoire) » s'équilibrent et concernent les réserves pour la route du Centre à raison de Fr. 117'000.00 pour l'épuration et Fr. 200'000.00 pour la route ainsi que la réserve pour l'aménagement du local du feu à raison de Fr. 150'000.00.

Le résultat final des comptes de fonctionnement de la commune de Cottens pour l'exercice 2013 est de Fr. 383'363.85 avant amortissements supplémentaires et constitution de réserves.

Le Conseil communal a décidé d'amortir comptablement des investissements qui n'ont pas fait l'objet d'un emprunt dont voici la liste : « quartier de Belmont et giratoire Fr. 33'134.75 » et « véhicule service du feu ACC pour Fr. 33'186.75 », soit un total de Fr. 66'321.50.

Une réserve est également constituée en vue de la réfection de la route d'Autigny de Fr. 100'000.00. Une réserve pour le silo à sel à raison de Fr. 100'000.00 et la dernière pour l'établissement du PGEE pour Fr. 60'000.00. Le total des réserves se monte à Fr. 260'000.00.

### Récapitulation

M. Yves Nicolet tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur discipline démontrée tout au long de l'année afin de respecter leur budget. M. Yves Nicolet adresse également ses remerciements à Mme Valérie Maillard, caissière communale, pour l'excellent travail.

En résumé, les comptes de fonctionnement 2013 présentent un bénéfice de Fr. 58'042.35 après amortissements supplémentaires et réserves.

**M. Yves Nicolet** demande s'il y a des questions sur les comptes de fonctionnement 2013.

Comme il n'y a pas de question, **M. Yves Nicolet** passe à la présentation des comptes des investissements 2013.

# Compte des investissements 2013

L'essentiel des comptes d'investissements sont des dépenses prévues lors d'assemblées antérieures.

Ordre public: au compte 14.522.0 « transformation et aménagement local ACC Chénens » la somme de Fr. 170'712.00 a été dépensée pour l'intégralité des travaux. Le crédit voté en assemblée de Fr. 190'000.00 a été respecté. Cet investissement est dès lors terminé.

Au compte **14.522.1** « participation achat véhicule pour l'ACC », le nouveau bus équipé est arrivé en mars dernier et a coûté finalement Fr. 45'172.00 soit Fr. 3'172.00 de plus que prévu. Cet investissement est également terminé.

<u>Transport et communication</u>: au compte **62.501.17**, l'investissement « **réfection du chemin de la Quenoille** » est terminé, il a coûté Fr. 45'408.90 pour un investissement accepté en assemblée de Fr. 45'000.00.

Au compte **62.501.20** « **Réaménagement de la route du Centre** » le compte est maintenant bouclé. Il y a un petit dépassement de Fr. 5'554.00 ou 0.6% sur le crédit de Fr. 910'000.- voté en assemblée.

<u>Approvisionnement en eau</u>: les «taxes de raccordement» perçues au compte 70.610.0 servent à financer les «nouveaux raccordements» au compte 70.501.1 et au compte 70.501.14 «renouvellement des conduites».

Au compte **70.501.20 « réaménagement de la route du Centre »**, les travaux concernant l'adduction d'eau ont coûté Fr 14'621.00 de moins que les Fr. 199'000.00 budgétés. Cet investissement est terminé.

<u>Protection des eaux</u>: au compte **71.501.1 « conduite EU/EC (route cantonale) »** une première dépense de Fr. 135'475.00 est comptabilisée sur les comptes 2013.

Au compte **71.501.20** « réaménagement de la route du Centre », la totalité des travaux a coûté Fr. 354'411.00 soit Fr. 2'411.00 de plus que le crédit voté en assemblée communale. Cet investissement est terminé.

Le suivi et les analyses pour la « désaffectation des bassins de la STEP » ont coûté Fr. 13'150.00 au compte 71.522.8.

<u>Aménagement du territoire</u>: des honoraires pour un montant de Fr. 14'238.00 au compte **79.500.1** ont été versés à l'urbaniste pour finaliser le plan d'aménagement local et du règlement communal d'urbanisme. Les Fr. 6'975.05 apparaissant au compte **79.600.1** « participation de tiers » concernent la participation des propriétaires concernés par une étude acoustique exigée dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local.

En résumé, les comptes d'investissements 2013 présentent un excédent de charges de Fr. 986'308.05.

- M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur cette présentation.
- M. Dominique Magnin, concernant la route du Centre et le fait que l'investissement soit terminé, demande si un tapis de finition sera posé ?
- M. Yves Nicolet informe que la dernière couche sera posée normalement en juillet et que l'entreprise a déjà été payée pour ces travaux.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

### Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

## Comptes de fonctionnement et des investissements 2013

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 présentant un excédent de recettes de Fr. 58'042.35. L'entretien final avec M. le Conseiller communal responsable des finances et Mme la Caissière communale s'est déroulé le 26 mars 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'organe de révision.

La Commission financière n'a pas de commentaires particuliers sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels que présentés

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 58'042.35 et un excédent de dépenses de Fr. 986'308.05.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2013 qui présentent un bénéfice de Fr. 58'042.35 sont approuvés à l'unanimité

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2013 qui présentent un excédent de dépenses de Fr. 986'308.05 sont approuvés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. Thierry Castella pour la présentation du point 3.1. du tractanda, soit la participation à l'achat d'un tonne-pompe pour l'ACC.

## 3.1. Participation à l'achat d'un tonne-pompe pour l'ACC

M. Thierry Castella informe des exigences liées à Frifire qui a pour but l'adaptation de l'organisation, du matériel et de l'instruction des sapeurs-pompiers.

Pour assurer une intervention dans les 15 minutes, le corps doit disposer d'un véhicule d'extinction lourd permettant une attaque de l'incendie dès son arrivée sur les lieux.

L'actuel tonne-pompe présente une fissure de sa cuve et la réparation coûterait environ Fr. 45'000.00. Le coût d'entretien annuel de ce tonne-pompe se chiffre entre Fr. 10'000.00 et Fr. 15'000.00.

Après de nombreuses recherches, l'ACC a trouvé un autre tonne-pompe de 1991 (25'000 km) d'occasion. La cuve est en inox. Le prix d'un véhicule identique et neuf avoisine les Fr. 500'000.00. L'ACC peut l'acheter pour Fr. 152'800.00 (hors subvention de l'ECAB de 40%).

Le prix d'achat, y compris les aménagements pour le rendre compatible avec le matériel et autres petites réparations est de Fr. 85'680.00 (subvention déduite). La participation de Cottens se monte à Fr. 42'425.00.

Le Conseil vous propose un investissement de Fr. 43'000.00 pour l'achat de ce tonnepompe d'occasion et **M. Thierry Castella** informe que les assemblées communales de Chénens et Autigny ont accepté cet investissement.

M. Thierry Castella demande s'il y a des questions sur ce point?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Thierry Castella** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

### Participation à l'achat d'un tonne-pompe pour l'ACC

Le Conseil communal propose une participation à l'achat d'un tonne-pompe pour le corps des sapeurs-pompiers d'Autigny, Chénens et Cottens pour un montant de CHF 42'426.45 arrondi à Fr. 43'000.00.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 43'000.00 pour la participation à l'achat d'un tonne-pompe pour l'ACC est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 4. du tractanda, soit l'état d'avancement du projet de fusion de Sarine-Ouest.

## 4. Etat d'avancement du projet de fusion de Sarine-Ouest

M. le Président, sur la base d'une présentation, donne des explications sur la procédure et la structure du projet.

L'intention est la volonté des dix conseils communaux (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Corserey, Cottens, Matran, Neyruz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz) de s'engager dans un projet de fusion selon le plan du Préfet. Les communes d'Avry et Matran étudient un projet à deux en parallèle pour répondre à leurs citoyens.

Le comité de pilotage est constitué des syndics des dix communes, en parallèle, six groupes de travail ont été constitués pour les différents dicastères.

M. le Président informe que la procédure a débuté par l'établissement d'inventaires pour chaque groupe de travail afin 'analyser les éléments de chaque commune et de faire une projection en vue d'une fusion des communes.

Le budget pour trois ans (2013 à 2015) se monte à Fr. 160'000.00 (conduite du projet, secrétariat, site Internet, prestations de tiers, etc.), soit Fr. 13.00 par habitant pour trois ans, soit Fr. 4.35 par an et par habitant.

Le calendrier de ce projet se présente comme suit : rapport devrait être rédigé pour l'été 2014 ; séance d'information pour l'automne 2014 et vote consultatif pour l'hiver 2014.

M. le Président demande s'il y a des questions sur ce projet?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du plan financier 2014-2019.

## 5. Présentation du plan financier 2014-2019

M. Yves Nicolet informe que le plan financier permet d'avoir une vision sur la trésorerie de la commune pour les cinq prochaines années. Il faut toutefois interpréter les résultats avec beaucoup de prudence car tous les facteurs ne sont pas connus et peuvent influencer les comptes durant les années à venir.

Les bases de calcul sont les comptes 2013 et le budget 2014. Les recettes fiscales ont été estimées de façon linéaire à raison de 2,2 % jusqu'en 2019. Pour les charges liées, celles-ci ont été augmentées de façon linéaire à raison de 2 % et ceci également pour toutes les autres charges.

Les charges des investissements sont comptabilisées l'année suivant leur réalisation.

Sur la base d'un tableau, **M. Yves Nicolet** détaille les différents investissements prévus jusqu'en 2019, investissements déjà adoptés en assemblées ou à prévoir.

- M. Yves Nicolet informe que jusqu'en 2015, les comptes bouclent avec un excédent de recettes. Dès 2016, il faut s'attendre à un léger déficit au vu des investissements prévus.
- M. Yves Nicolet souligne que la situation financière s'est améliorée ces dernières années. Ceci a permis de réaliser des amortissements supplémentaires et la création de réserves, éléments importants au vu des nombreux investissements qui doivent encore être réalisés.
- M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur le plan financier.

Mme Claire-Lise Forster demande ce qu'il en est pour le pont CFF et sa réouverture? Elle trouvait fort appréciable sa fermeture et plus sécuritaire l'absence de véhicule pour les piétons.

M. Yves Nicolet informe qu'actuellement le Conseil attend l'étude qui devrait arriver durant l'été. L'avenir du pont CFF fait encore l'objet de discussion en sein du Conseil et ce sujet fera l'objet d'un point au tractanda à l'assemblée de cet automne pour le budget 2015.

- M. Dominique Magnin demande si l'option du pont CFF piétonnier est envisageable pour le Conseil ?
- M. Yves Nicolet informe que ce point fera l'objet d'une réflexion au Conseil.
- M. Marc-Antoine Sauthier informe que le concept de circulation (zone 30 km/h ou 50 km/h) qui sera présenté en décembre prochain, intègre le pont CFF.
- Mme Geneviève Reynaud observe que les balises qui ont été posées à titre provisoire sur la route du Centre sont problématiques pour les gros véhicules.
- M. le Président informe que cette situation est à titre d'essai et que le responsable des routes est agriculteur et possède également de gros véhicules agricoles. Il souligne également que l'étude du pont CFF permettra au Conseil d'étudier l'avenir du pont et soutenir sa décision.
- M. Marc-André Ryter attire l'attention que vu la configuration du village il faudrait une alternative à la route cantonale.
- M. Francis Jaquier remarque que concernant la circulation, la sortie de l'ancien « Denner » est dangereuse. Il demande également que les agriculteurs qui sont à la laiterie permettent aux véhicules de circuler normalement sur la route du Centre.
- M. le Président informe que le carrefour ancien « Denner » fait partie du projet de la route d'Autigny qui sera présenté en assemblée du budget 2015 et que le problème des véhicules des agriculteurs qui viennent couler à la laiterie est connu.
- Mme Edith Yerly informe que les enfants devraient également faire attention aux véhicules et demande pourquoi le passage piétons qui existait entre la route du Centre et la route de la Goille n'est plus marqué?
- M. le Président signale que si ces routes deviennent zone 30 km/h, il n'y aura plus de passage piétons et que quoiqu'il en soit il faut attendre la pose de la dernière couche de la route du Centre avant de marquer le passage piétons.

Dans la mesure où il n'y a plus de question, M. le Président passe au point 6. divers.

### 6. Divers

- M. le Président demande si les citoyens présents ont une remarque concernant le bulletin d'informations communales et le fait que les comptes ou budgets ne soient plus encartés dans le bulletin. Aucun citoyen présent n'a une remarque à ce sujet.
- **M. le Président** rappelle l'information déjà donnée par **M. Yves Nicolet**, soit l'approbation par la DAEC du plan d'aménagement local après de nombreuses années de discussions.

Le problème de la pente du trottoir de la route de la Goille est actuellement en traitement auprès de la Préfecture. Le Conseil suit le dossier.

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Stephan Dubey a une réflexion au sujet du projet de fusion de Sarine-Ouest et du pont CFF et demande comment une commune de 12'000 habitants gèrera ce genre de dossier.

M. le Président informe que la commune fusionnée aura un Conseil général.

Mme Magalie Carrone pense que la sécurité est l'affaire de tous et, entre autres, des mamans qui viennent déposer leurs enfants à l'école et qui parquent sur les trottoirs malgré des courriers adressés par la commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite chacun à boire le verre de l'amitié et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.20 heures

« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale, conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »